Commune de PALLUD

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2023/2024

La commune organise un accueil périscolaire (garderie du matin, garderie du soir et cantine) pour tous les enfants de l'école de PALLUD.

L'inscription est obligatoire avant la fréquentation d'un service périscolaire.

Pour que votre dossier soit complet, vous devez :

- 1. Directement en mairie : déposer votre attestation d'assurance,
- 2. Sur le portail internet FamilyClic : compléter votre fiche de renseignements, prendre connaissance du règlement intérieur et l'accepter (Vos identifiants de connexion à FamilyClic vous seront communiqués par email).

RÉSERVATIONS

Toute famille inscrite au service périscolaire peut effectuer une réservation pour la garderie et la cantine sur le **portail FamilyClic**, via internet : https://pallud.familyclic.fr

Clôture des réservations : le mercredi à 23 h 00 (pour la semaine suivante)

Vous pouvez inscrire votre enfant semaine par semaine, mois par mois, ou à l'année (pour les parents ayant un planning fixe) avec la possibilité de changement jusqu'à la clôture des réservations.

GARDERIE

Horaires:

Le matin

7h 20

8h 20

Le soir

16h 15

18h 15

Tarifs:

1.65 € l'heure

Toute heure commencée est due.

Une inscription tardive jusqu'à la veille 23h00 est possible sans majoration.

En cas d'absence non annulée sur le portail FamilyClic, la prestation sera facturée.

La garderie se déroule dans l'école.

Pour le matin : Le petit déjeuner n'est pas admis. Les enfants seront sous l'autorité des enseignantes à partir de 8h 20.

<u>Pour le soir</u> : L'aide aux devoirs ne sera pas assurée. Les devoirs restent à l'initiative des enfants. Les enfants pourront goûter (fourni par les parents).

Les enfants seront remis aux parents (ou personne de confiance indiquée par les parents).

Pour les personnes qui souhaitent que leur enfant puisse partir seul de la garderie, une décharge écrite sera nécessaire indiquant l'heure de départ de l'enfant (modifiable si précisée à l'avance).

CANTINE - PAI

Tarifs par enfant / par jour / par repas :

- **6.15** € pour les maternels et **6.35** € pour les élémentaires.
- 3.00 € pour les élèves concernés par un PAI (Projet d'Accueil Individuel)
- 1.00 € de majoration en cas d'inscription tardive sur le site (après le mercredi 23h pour la semaine suivante)

15.00 € montant minimum facturé par famille en fin d'année scolaire pour utilisation du périscolaire dont le montant total est inférieur à cette somme.

<u>Une annulation ou une inscription (via le portail FamilyClic) sera possible jusqu'à l'avant veille au soir, 23h00, heure de verrouillage du système de réservation. Cette possibilité est en accord avec Leztroy mais doit rester exceptionnelle.</u>

En cas d'absence non annulée sur le portail FamilyClic, la prestation sera facturée.

En cas d'absence d'un enseignant : les repas vous seront systématiquement décomptés lors de la facturation.

Les enfants sont pris en charge dès 11h 45 par les agents chargés du service. Ils sont encadrés pendant et après le repas jusqu'à 13h 20 à l'arrivée des enseignants.

La livraison des repas est effectuée suivant le procédé dit de **liaison froide** par la société **LEZTROY**, à partir des cuisines LEZTROY du L.P La FONTAINE à Faverges, objet de l'agrément N° FR 74-123-001.CE délivré par la Direction Départementale de la protection des populations.

Les repas sont livrés chaque matin en conditionnement dit multi portions fournis par la société LEZTROY. Les repas sont réalisés conformément au décret N° 2011-1227 du 30 septembre 2011. Ils sont composés à 40% minimum de produits biologiques issus d'une agriculture à prépondérance locale.

Les menus prévisionnels sont établis pour un mois par la société LEZTROY et affichés à l'école pour le mois complet. Ils seront également adressés par mail à l'ensemble des parents.

L'enfant titulaire d'un PAI (Projet d'Accueil Individuel), l'empêchant de manger le repas fourni par le prestataire peut être accueilli à la cantine mais doit apporter son panier repas, celui-ci reste sous la responsabilité des parents.

PAIEMENT

Les frais des services seront à régler à la fin de chaque période coïncidant avec les vacances scolaires à la Trésorerie Principale d'Albertville dès réception de l'Avis des Sommes A Payer.

Le détail de la facture est visible sur le portail FamilyClic.

COMPORTEMENT

Durant les heures des services, les enfants sont sous la surveillance et l'autorité du personnel communal. Les règles élémentaires de discipline et de respect (envers la personne, le matériel, et leurs camarades) seront exigées.

En cas de manquements répétés, les parents et les enfants seront convoqués en Mairie.

<u>La ponctualité doit être de rigueur</u>. La mairie se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie après plusieurs retards des parents sur l'année scolaire. <u>Fin de garderie à 18H15</u>

ACCIDENT

En cas de « petits bobos » le personnel effectue les premiers soins, une information est donnée aux parents lorsque ceux-ci viendront le récupérer. Si l'accident est plus grave le une sonnel appelle le 15 et prévient les parents.

ALBERTVILLE

NOM Prénom des Parents.....

ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Date et signature

2 6 JUIN 2023

RECEPISSE

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER